

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'HABILITATION PREVU AUX ARTICLES
R.752-6-1 ET R.752-6-2 DU CODE DE COMMERCE ET INTERCALAIRE
POUR LA RUBRIQUE « PERSONNES AFFECTÉES A L'ACTIVITÉ
FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'HABILITATION »**



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DEMANDE D'HABILITATION

(Articles R.752-6-1 ET R.752-6-2
DU CODE DE COMMERCE)

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

1/ Statut juridique

Société commerciale / n° K-bis :
Société civile (préciser la forme juridique) :

2/ Nom et adresse de l'organisme

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique destinataire des courriels du téléservice :

Représentant légal :

Civilité : Madame **Monsieur**

Nom :

Prénom :

Titre et fonctions :

3/ Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

Nombre de personnes concernées : *NB : à partir de 4, utilisez un intercalaire*
Intercalaire(s)¹

Civilité : Madame **Monsieur**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé/date et lieu d'obtention)

¹ Cochez la case si le dossier comporte au moins un intercalaire

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :

Liste des pièces à joindre à la demande d'habilitation (article R.752-6-1 I du code de commerce) :

- **Pour chaque personne physique par laquelle ou sous la responsabilité de laquelle seront réalisées des analyses d'impact :**
 - un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois,
 - un justificatif du titre ou diplôme mentionné au 3° du I de l'article R.752-6-1,
 - une copie de la pièce d'identité ;
- **Pour l'organisme demandeur :**
 - un extrait K-bis ou tout document assimilé, de moins de deux mois ;
 - un justificatif des moyens et outils de collecte et d'analyse mentionnés au 2° du I de l'article R.751-6-1.

La demande d'habilitation est adressée par voie électronique au préfet du département, l'accusé de réception électronique étant envoyé sans délai.

Le préfet dispose d'un mois, à réception de la demande d'habilitation, pour vérifier qu'elle est complète et demander, le cas échéant, des éléments ou informations complémentaires. Passé ce délai d'un mois, la demande d'habilitation est réputée complète.

Le délai d'instruction est de trois mois. Il court à compter de la réception par la préfecture d'une demande d'habilitation complète²

FAIT LE :

NOM, PRÉNOM ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

² Article R.752-6-2 II du code de commerce

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

INTERCALAIRE N°...../.....

NB : après le n° de l'intercalaire, indiquez le nombre total d'intercalaires

3/ Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

**Rappel / Nombre total de personnes concernées :
(dont 3 présentées au formulaire)**

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :